



A l'intérieur de ce cadre seul le plan 2a2 fait foi.

LEGENDE	
ELEMENTS GRAPHIQUES	
	Limite de zone ou de secteur.
	Espace boisé classé à conserver ou à créer.
	Emplacement réservé.
	Plantation à réaliser.
	Espace paysager à aménager.
	Marge de recul.
	Zone de bruit. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en Mairie ou préfecture).
	Vole à desserte limitée.
	Chemin de grande randonnée à conserver.
	Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
	Cheminement piéton d'intention.
	Vole routière d'intention.
	Espace public à conserver (localisation fixe).
	Espace public majeur à créer (localisation de principe).

Département d'Indre et Loire
Commune de **SORIGNY**

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision du plan local d'urbanisme.
2b2 PLAN DE ZONAGE.
Zone rurale centre.
Echelle : 1/5000 ème.

Mise à jour suite révision alléguée n°1 du 14/12/2016